

# DC231K2505\_0

Fiche signalétique  
 BAR-RUST 231 FLINT GREY KIT

Bon de  
 commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: DC231K2505  
 Date de révision de la fiche signalétique: 08/22/2012  
 0-2  
 Numéro de fiche signalétique:



## 1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit BAR-RUST 231 FLINT GREY KIT  
 Numéro de référence ventes en bloc DC231K2505  
 Nom de la société International Paint LLC  
 6001 Antoine Drive  
 Houston Texas 77091

Secours  
 CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300  
 International Paint (713) 682-1711  
 Centre antipoison (800) 854-6813  
 Service clientèle  
 International Paint (800) 589-1267  
 Télécopie (800) 631-7481

## 2. Identification des risques posés par le produit



Danger

### Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	3	Liquide et vapeur inflammables.
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	1	Peut provoquer une réaction allergique
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	appareil respiratoire
	2	Sans objet
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	système auditif, système nerveux central, poumons, toxicité générale
	2	reins, foie, appareil respiratoire
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	3	Nocif pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	4	Peur être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

## DC231K2505\_0

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

## Phrases sur la sécurité

S24: Éviter le contact cutané.

S28: En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S37: Porter des gants appropriés.

S39: Porter un dispositif de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui apporter l'étiquette si possible)

S51: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé	AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.		
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.		
Yeux	Peut rendre aveugle. Évitez le contact avec les yeux.		
Peau	Irrite les yeux. Peut causer une réaction allergique cutanée. Peut être nocif si absorbé par la peau.		
Ingestion	Peut être fatal ou causer la cécité si avalé. Impossible de fabriquer non-toxique.		
Effets chroniques	Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.		
Classement HMIS	Santé: 3	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0 PPE: X

## 3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Alcool n-butylque	0000071-36-3	1.0 - 10
Bisphénol A	0000080-05-7	1.0 - 10
Pseudo-cumène	0000095-63-6	1.0 - 10
Éthylbenzène	0000100-41-4	0.10 - 1.0
Méthylisobutylcétone	0000108-10-1	1.0 - 10
1,3,5-triméthylbenzène	0000108-67-8	1.0 - 10
Méthyl-n-amylicétone	0000110-43-0	1.0 - 10
Triéthylènetétramine	0000112-24-3	1.0 - 10
Carbonate de magnésium	0000546-93-0	1.0 - 10
Silice amorphe	0007631-86-9	1.0 - 10
Dioxyde de titane	0013463-67-7	1.0 - 10
Wollastonite (Ca(SiO <sub>3</sub> ))	0013983-17-0	1.0 - 10
Talc	0014807-96-6	10 - 25
Quartz	0014808-60-7	0.10 - 1.0
Polymère de résine époxyde & diphénol A	0025036-25-3	1.0 - 10
Produit de réaction d'épichlorohydrine et de bisphénol A	0025085-99-8	10 - 25
Naphte de pétrole, aromatique léger	0064742-95-6	1.0 - 10
Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	0068410-23-1	1.0 - 10

Ce produit contient 0.11 pour cent de Quartz.

## 4. Premiers soins

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Peau	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

## 5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair	F: 100 C: 38
Limite inférieure d'explosion (LIE)	1 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.
Guide ERG N°	127

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements	ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Utiliser seulement de l'équipement anti-étincelle pour manipuler le matériel déversé et les matières absorbantes. Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Une mousse répressive de vapeurs peut être employée afin de réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autres matériaux non-combustibles secs et transférer le tout dans les contenants. Utilisez des outils anti-étincelle pour ramasser le matériel absorbé.
Sécurité publique	EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527-3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer. DÉVERSEMENTS MAJEURS: Dans la direction du vent, il faut considérer une évacuation initiale d'au moins 300 mètres (1000 pieds).
Guide ERG N°	127

## 7. Manipulation et entreposage

Température de stockage	Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).
Précautions relatives à la manipulation et au stockage	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

## 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition

## DC231K2505\_0

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butyle	OSHA	100 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling
		ACGIH	20 ppm TWA
		NIOSH	50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling1400 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	20 ppm TWA
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000080-05-7	Bisphénol A	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000095-63-6	Pseudo-cumène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	25 ppm TWA; 125 mg/m <sup>3</sup> TWA
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL
		ACGIH	100 ppm TWA125 ppm STEL
		NIOSH	100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL800 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	100 ppm TWA125 ppm STEL
		Mexique	100 ppm TWA; 435 mg/m <sup>3</sup> TWA125 ppm STEL; 545 mg/m <sup>3</sup> STEL
		Brésil	78 ppm TWA; 340 mg/m <sup>3</sup> TWA
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	OSHA	100 ppm TWA; 410 mg/m <sup>3</sup> TWA75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL
		ACGIH	20 ppm TWA75 ppm STEL
		NIOSH	50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA75 ppm STEL; 300 mg/m <sup>3</sup> STEL500 ppm IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	50 ppm TWA75 ppm STEL
		Mexique	50 ppm TWA; 205 mg/m <sup>3</sup> TWA75 ppm STEL; 307 mg/m <sup>3</sup> STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	25 ppm TWA; 125 mg/m <sup>3</sup> TWA
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000110-43-0	Méthyl-n-amylcétone	OSHA	100 ppm TWA; 465 mg/m <sup>3</sup> TWA
		ACGIH	50 ppm TWA

## DC231K2505\_0

		NIOSH	100 ppm TWA; 465 mg/m3 TWA800 ppm IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	25 ppm TWA; 115 mg/m3 TWA
		Mexique	50 ppm TWA; 235 mg/m3 TWA100 ppm STEL; 465 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000112-24-3	Triéthylènetétramine	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	0.5 ppm TWA; 3 mg/m3 TWA
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0000546-93-0	Carbonate de magnésium	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	10 mg/m3 TWA (total dust); 5 mg/m3 TWA (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWA (containing no Asbestos and
		Mexique	10 mg/m3 TWA20 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	6 mg/m3 TWA3000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	5000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWA (total dust)
		Mexique	10 mg/m3 TWA (as Ti)20 mg/m3 STEL (as Ti)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0013983-17-0	Wollastonite (Ca(SiO3))	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0014807-96-6	Talc	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (particulate matter containing no asbestos and
		NIOSH	2 mg/m3 TWA (containing no Asbestos and
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWA (containing no Asbestos and
		Mexique	2 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0014808-60-7	Quartz	OSHA	Aucune Limite Établie

## DC231K2505\_0

		ACGIH	0.025 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		NIOSH	0.05 mg/m3 TWA (respirable dust)50 mg/m3 IDLH (respirable dust)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	0.10 mg/m3 TWA (designated substance regulation, respirable)0.10 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		Mexique	0.1 mg/m3 TWA (respirable fraction)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0025036-25-3	Polymère de résine époxyde & diphénol A	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0025085-99-8	Produit de réaction d'épichlorohydrine et de bisphénol A	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0068410-23-1	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

## Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butylrique	NIOSH :	yeux and mucous membrane irritation CNS depression
0000080-05-7	Bisphénol A	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0000095-63-6	Pseudo-cumène	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0000100-41-4	Éthylbenzène	NIOSH :	yeux peau
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	NIOSH :	Irritation liver
0000108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0000110-43-0	Méthyl-n-amylcétone	NIOSH :	Irritation; liver kidney
0000112-24-3	Triéthylènetétramine	NIOSH :	Aucune Limite Établie

DC231K2505\_0

0000546-93-0	Carbonate de magnésium	NIOSH	peau mucous membrane
0007631-86-9	Silice amorphe	NIOSH	Aucune Limite Établie
0013463-67-7	Dioxyde de titane	NIOSH	Lung tumors dans animals
0013983-17-0	Wollastonite (Ca(SiO3))	NIOSH	Aucune Limite Établie
0014807-96-6	Talc	NIOSH	(containing asbestos); Fibrotic pneumoconiosis; (containing no asbestos); Nonmalignant respiratory effects
0014808-60-7	Quartz	NIOSH	Affection pulmonaire chronique (silicose)
0025036-25-3	Polymère de résine époxyde & diphénol A	NIOSH	Aucune Limite Établie
0025085-99-8	Produit de réaction d'épichlorohydrine et de bisphénol A	NIOSH	Aucune Limite Établie
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	NIOSH	Aucune Limite Établie
0068410-23-1	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	NIOSH	Aucune Limite Établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000080-05-7	Bisphénol A	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000095-63-6	Pseudo-cumène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000108-10-1	Méthylisobutylcétone	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000108-67-8	1,3,5-triméthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000110-43-0	Méthyl-n-amylcétone	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000112-24-3	Triéthylènetétramine	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000546-93-0	Carbonate de magnésium	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	

DC231K2505\_0

			Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0013983-17-0	Wollastonite (Ca(SiO3))	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0014807-96-6	Talc	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0014808-60-7	Quartz	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: Yes; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: Yes; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0025036-25-3	Polymère de résine époxyde & diphénol A	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0025085-99-8	Produit de réaction d'épichlorohydrine et de bisphénol A	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0064742-95-6	Naphte de pétrole, aromatique léger	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0068410-23-1	Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines	OSHA	Effet cancérrogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémsumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;

Respiratoire

Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmolement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. **POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT:** Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

Yeux

Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

Peau

On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de

## DC231K2505\_0

ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

Contrôles d'ingénierie

Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin de produire une ventilation croisée.

Autres pratiques de travail

Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

### 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide Coloured
pH	Aucune Limite Établie
Densité	1.41
Point d'ébullition F	210
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
% COV	Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit
Vitesse d'évaporation	Plus lent que l'éther

### 10. Stabilité et réactivité

Généralités	Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants.
Décomposition dangereuse	Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

### 11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Alcool n-butylque – (0000071–36–3)	790.00, Rat – Catégorie: 4	3,400.00, Lapin – Catégorie: 5	17.70, Rat – Catégorie: 4
Bisphénol A – (0000080–05–7)	3,200.00, Rat – Catégorie: 5	3,000.00, Lapin – Catégorie: 5	---
Pseudo-cumène – (0000095–63–6)	3,400.00, Rat – Catégorie: 5	3,160.00, Lapin – Catégorie: 5	---
Éthylbenzène – (0000100–41–4)	3,500.00, Rat – Catégorie: 5	15,354.00, Lapin – Catégorie: NA	17.20, Rat – Catégorie: 4
Méthylisobutylcétone – (0000108–10–1)	2,080.00, Rat – Catégorie: 5	16,000.00, Lapin – Catégorie: NA	8.20, Rat – Catégorie: 3
1,3,5-triméthylbenzène – (0000108–67–8)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	---	---
Méthyl-n-amylcétone – (0000110–43–0)	1,670.00, Rat – Catégorie: 4	---	---
Triéthylènetétramine – (0000112–24–3)	2,500.00, Rat – Catégorie: 5	550.00, Lapin – Catégorie: 3	---
Carbonate de magnésium – (0000546–93–0)	---	---	---
Silice amorphe – (0007631–86–9)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	---
Dioxyde de titane – (0013463–67–7)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA	10,000.00, Lapin – Catégorie: NA	6,082.00, Rat – Catégorie: NA
Wollastonite (Ca(SiO <sub>3</sub> )) – (0013983–17–0)	---	---	---
Talc – (0014807–96–6)	---	---	---
Quartz – (0014808–60–7)	500.00, Rat – Catégorie: 4	---	---
Polymère de résine époxyde & diphénol A –	---	---	---

DC231K2505\_0

(0025036-25-3)			
Produit de réaction d'épichlorohydrine et de bisphénol A – (0025085-99-8)	---	---	---
Naphte de pétrole, aromatique léger – (0064742-95-6)	8,400.00, Rat – Catégorie: NA	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	5.20, Rat – Catégorie: 3
Acides gras, C18 non-saturés, dimères, produits de réaction avec polyéthylènepolyamines – (0068410-23-1)	---	---	---

**Généralités** AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)		IMO / IMDG (transport maritime)	
Désignation exacte pour l'expédition DOT	MATÉRIAU APPARENTÉ À LA PEINTURE	Désignation exacte pour l'expédition IMDG	MATÉRIAU APPARENTÉ À LA PEINTURE
Classe de danger DOT	3	Classe de danger IMDG	3.3 – Liquides inflammables dont le point d'éclair est élevé
Numéro UN / NA :	UN 1263	Numéro UN / NA :	UN 1263
Groupe d'emballage DOT	III	Groupe d'emballage IMDG	III
CERCLA/DOT Quantité à déclarer	853 gal. / 10008 lb	Code de référence système	30

15. Informations sur les réglementations

**Résumé sur les réglementations** La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

**Classification SIMDUT** B2:D2B

**DOT Polluants marins (10%):**  
(aucun ingrédient indiqué)

**DOT Polluants marins graves (1%):**  
(aucun ingrédient indiqué)

**EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:**  
 Cumène (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)  
 Éthylbenzène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ)  
 Méthylisobutylcétone (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)  
 Alcool n-butylque (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)  
 Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

**EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:**  
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

- Pseudo-cumène
- Bisphénol A
- Cumène
- Éthylbenzène
- Méthylisobutylcétone
- Alcool n-butyle
- Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

- Pseudo-cumène
- Bisphénol A
- Carbonate de magnésium
- Méthyl-n-amylicétone
- Méthylisobutylcétone
- Alcool n-butyle
- Silice amorphe
- Talc
- Dioxyde de titane
- Triéthylènetétramine
- 1,3,5-triméthylbenzène

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:

- Quartz

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

- Pseudo-cumène
- Bisphénol A
- Méthyl-n-amylicétone
- Méthylisobutylcétone
- Alcool n-butyle
- Silice amorphe
- Talc
- Dioxyde de titane
- Triéthylènetétramine

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:  
(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

- 2-butoxyéthanol
- Cumène
- Éthylbenzène
- Carbonate de magnésium
- Méthyl-n-amylicétone
- Méthylisobutylcétone
- Alcool n-butyle
- Quartz
- Talc
- Dioxyde de titane
- Xylène (isomères o, m, p)

Statut RCRA:

(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

- Pseudo-cumène
- Bisphénol A
- Carbonate de magnésium
- Méthyl-n-amylicétone
- Méthylisobutylcétone
- Alcool n-butyle
- Talc
- Dioxyde de titane

Triéthylènetétramine

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

2-butoxyéthanol

Noir de carbone

Cumène

Éthylbenzène

Alcool isobutylique

Méthylisobutylcétone

Alcool n-butylique

Quartz

Triéthylènetétramine

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Pseudo-cumène

Bisphénol A

Cumène

Éthylbenzène

Méthylisobutylcétone

Alcool n-butylique

Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Noir de carbone

Cumène

Éthylbenzène

Quartz

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:

Toluène

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines de croissance:

Toluène

Phrases sur la nature des risques

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations
-------------------------

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.